Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 026-212602940-20250526-D202520-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	11
	Votants :	14
	Quorum atteint	

L'année deux mille vingt-cinq, le 26 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GUICHARD Nicolas, LARAT Cyril, GUERIN Freddy, BOUNIOL Amandine, REY Christian, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, GONIN Frédéric.

Date de convocation : 16 mai 2025 Date d'affichage : 16 mai 2025

Absents représentés : PERCHE Stéphane représenté par Cyril LARAT, DELENCRE Florian représenté par Serge PROD'HOMME, COINTE Catherine représentée par Etienne LARAT.

Absent : POUZIN Laurent Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 20-2025 – ACHAT DE LA PARCELLE N°A147 SITUE AUX PLOTS

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'en date du 14 mars 2025, la commune a préempté la parcelle A147 d'une superficie de 1960 m², située aux Plots, en zone UL du PLU, appartenant à la fondation Le Foyer de Charité à Châteuneuf-de-Galaure, à la suite d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue de Me Libera, notaire.
La somme proposée pour acquérir ce terrain est de 877 euros.
La fondation Le Foyer de Charité a accepté notre offre.
Le conseil municipal doit valider cette transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- **d'approuver** l'achat de la parcelle A147 d'une superficie de 1960 m² pour la somme de 877 euros (huit cent soixante-dix-sept euros) à la Fondation Le Foyer de Charité,
- **d'accepter** de prendre en charge les frais de notaire afférents à cette transaction,
- **d'autoriser et mandater** le maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Certifie exécutoire compte-tenu de l'affichage et
De la transmission au représentant de l'Etat.
Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX
26 - Drôme